



mon amie veut reprendre cadeaux

Par **tids**, le **08/06/2022** à **09:00**

Bonjour

Une ancienne amie m'a offert un carton avec deux places de concert dessus pour mon anniversaire.

Je suis allée au concert cette semaine et depuis elle m'informe qu'elle va aller porter plainte pour vol car une des deux places était sois disant pour elle. Elle aurait revendu une des deux places et le monsieur n'aurait pas pu rentrer au concert étant donné que je m'y étais rendue avant. Les places ne sont pas nominatives il y a juste écrit son nom en bas du ticket étant donné que c'est elle qui les a acheté.

Est ce que la plainte pour vol peut être accepté et dois je la rembourser?

Par **youris**, le **08/06/2022** à **10:05**

bonjour,

si elle vous a remis, comme cadeau, le carton contenant ces 2 places de concert, vous aviez le droit d'en disposer comme vous l'entendiez.

comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.

juridiquement un cadeau est un une donation, c'est à dire un contrat par lequel une personne (le donateur) transfère immédiatement et irrévocablement , avec intention libérale, la propriété d'un bien, à une autre (le donataire) qui l'accepte sans contrepartie.

laissez votre amie déposer sa plainte pour vol, il faudra qu'elle explique comment vous avez eu en votre possession ce carton avec les 2 places.

salutations